



**Vous trouverez ci-joint le compte rendu UNSA de la formation spécialisée du CSA Administration Centrale du mardi 25 juin 2024. Nous vous en souhaitons une bonne lecture. Cordialement**

Représentants pour l'UNSA Santé-Cohésion Sociale

- Alain OLMOS (AC, UNSA) : [alain.olmos@sante.gouv.fr](mailto:alain.olmos@sante.gouv.fr) / 01 40 56 46 50
- Pascal LEPRETRE (AC, UNSA) : [pascal.lepretre@sante.gouv.fr](mailto:pascal.lepretre@sante.gouv.fr) / 01 40 56 76 42
- Jean-Pierre SEVERE (AC, UNSA) : [jean-pierre.severe@sante.gouv.fr](mailto:jean-pierre.severe@sante.gouv.fr) / 01 40 56 56 88

## CSA-AC du 25 juin 2024

### Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux sous réserve de finalisation – **Consultation**
- Présentation des mises à jour des DUERP d'administration centrale (TODS) – **Consultation**
- Suivi de la mise en œuvre du PAPRI Pact 2024 - **Echange et débat**
- Présentation des accidents du travail et maladies professionnelles – **Information**
- Présentation des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent – **Information**
- Point d'étape à la suite du rapport RPS de l'IGAS – **Information**
- Présentation de la cartographie des ISST – **Information**
- Présentations relatives aux visites de services :
- Présentation des comptes rendus de visites sous réserve de finalisation – **information**
- Présentation du projet de protocole relatif aux visites de services dans le cadre des missions des membres de la formation spécialisée de l'administration centrale – **Echange et débat**
- Approbation relative à l'ajout de visites des restaurants administratifs : TODS et DUQUESNE – **Consultation**
- Point relatif au suivi des engagements pris en séance - **Information**
- Questions diverses

**Cette réunion était placée, sous la présidence de Madame Géraldine BOFILL, cheffe de Service à la DRH Ministérielle (adjointe de Mme la D.R.H Ministérielle).**

- Approbation des procès-verbaux sous réserve de finalisation – **Consultation**

## **Résultat des votes sur les procès-verbaux.**

### **Votes favorables à l'unanimité des Organisations Syndicales**

#### Présentation des mises à jour des DUERP d'administration centrale (TODS) – **Consultation**

Vous trouverez en pièces jointes les DUERP de la DGCS et de la DFAS.

#### **Conducteurs automobiles** Les risques sont :

Risques liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou lors d'une mission professionnelle quel que soit le moyen de déplacement utilisé (à pied, transport en communs, voiture, deux roues...).

Risques entraînant une perte de fonction d'un système musculo-squelettique au niveau ou autour des articulations.

#### **Ensemble des agents sur site ou Agents en télétravail.** Les risques sont :

Risques liés à l'exposition ou de l'utilisation des produits chimiques dangereux susceptibles de perturber le fonctionnement de l'organisme.

Risques liés à une perte d'équilibre en glissant, heurtant ou en trébuchant sur un obstacle.

- Déplacement dans le bâtiment, au RIE, entre les sites domicile/travail
- Déplacement en réunion extérieure
- Sol accidenté, glissant, encombrement des accès.

Risque liés au contact, avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension ou avec deux conducteurs ayant des potentiels différents

Risques liés à l'utilisation d'équipements de travail inadaptés.

Risques liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou lors d'une mission professionnelle quel que soit le moyen de déplacement utilisé (à pied, transport en communs, voiture, deux roues...).

- Pannes, conduite et manœuvres dangereuses, non-respect du code de la route, fatigue, conditions météorologiques particulières, grève, agression, attentat, contamination + risques pour les cyclistes : manque de visibilité, équipement de sécurité (casque), mauvais entretien du vélo.

Risques liés à une perte d'équilibre et la réception de l'agent se fait sur un niveau inférieur ou au sol

Risques engendrés par une réaction de combustion qui se développe dans le temps et dans l'espace.

Risques entraînant une perte de fonction d'un système musculo-squelettique au niveau ou autour des articulations.

Risques liés aux interférences d'activités sur un même site entre une entreprise extérieure mandatée pour réaliser des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice.

Risques liés au port manuel ou mécanique des charges.

Risques liés à l'exposition à une ambiance sonore de travail plus au moins élevée. L'ouïe est en danger à partir 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures et à 130 décibels quelle que soit la durée.

Risque liés à un inconfort ou d'une perte de concentration pouvant être provoqué par des conditions liées à son environnement de travail.

- Sur le site de TODS certains bureaux sont configurés en "open space" à 6 voire 7 agents. En outre, les cloisons ne sont pas très isolantes au niveau du bruit. Cela induit des difficultés de concentration, des maux de tête voire des risques d'incivilité

Risques liés à la présence d'un agent dans un espace fermé, totalement ou partiellement dans lequel l'atmosphère peut être appauvrie en oxygène ou polluée.

Risques liés à un éclairage naturel ou artificiel inadapté (rayons de soleil, lampes, écran d'ordinateur.)

Risques liés aux expositions à des agents biologiques (bactéries, champignons, virus...). La transmission peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion.

- Mauvais fonctionnement des appareils de climatisation; mauvais entretien des canalisations d'eau, des équipements de restauration collective, des équipements sanitaires, épidémies, contamination individuelle

Risques liés aux sources d'inconfort qui peuvent conduire à une baisse de vigilance ou un manque de précision des gestes (hypothermie, hyperthermie, courant d'air...).

Risques liés à la combinaison d'une onde électrique et magnétique qui se propagent à la vitesse de la lumière lors du passage d'un courant électrique dans un conducteur. Le spectre électromagnétique couvre des rayonnements non-ionisants et des rayonnements ionisants.

- Depuis l'arrivée sur TODS (immeuble entièrement vitré) en avril 2023, de nombreuses dysfonctionnements de la climatisation et de la soufflerie ont été remontés auprès de la DFAS

Risques liés à une chute d'objets provenant de stockage en hauteur, ou d'effondrement de matériaux.

Risqués liés à la présence ou un contact étroit avec un organisme animal ou végétal susceptible de causer des effets négatifs sur la santé des agents

Risques liés à la consommation active ou passive de substances susceptibles de modifier le comportement, la vigilance et d'entraîner des dommages physiques, psychologiques et/ou sociaux.

Risques d'atteinte à l'intégrité physique et/ou mentale.

Risques liés aux interférences entre les travaux pouvant être menés par les directions internes en présence des agents.

## Moyens de prévention en place

Nom	Description	Note
Cellule d'alerte Léa	Cellule d'écoute et d'alerte mise en place par la DRH pour tout signalement susceptible de relever de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel	
Cellule de Veille RPS		
Formation des managers et coaching individuel	possibilité de former les managers à la gestion des conflits, à la conduite du changement. Possibilité offerte aux managers et aux équipes de suivre des séances de coaching du campus managerial.	
médecine de prévention	équipe pluridisciplinaire de la DRH : médecins et infirmières du travail, psychologue du travail, assistante sociale, bureau support en charge des violences sexuelles et sexistes, bureau de la commission de réforme...	

Risques liés à l'exposition ou de l'utilisation des produits chimiques dangereux susceptibles de perturber le fonctionnement de l'organisme

Risque lié à la gestion des bâtiments (travaux d'installation, de maintenance, d'entretien d'équipements...) construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 dont les matériaux sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante

Risques liés à une perte d'équilibre en glissant, heurtant ou en trébuchant sur un obstacle.

- Le risque peut être présent dans les bureaux, lors des déplacements dans le bâtiment (notamment le RIE où le sol est susceptible d'être glissant), entre les sites, lors des déplacements domicile/travail, lors de déplacement en réunions extérieures

Risque liés au contact, avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension ou avec deux conducteurs ayant des potentiels différents

Risques liés à l'utilisation d'équipements de travail inadaptés.

Risques liés aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou lors d'une mission professionnelle quel que soit le moyen de déplacement utilisé (à pied, transport en communs, voiture, deux roues...).

- Pannes, conduites et manœuvres dangereuses, non-respect du code de la route, fatigue, conditions météorologiques particulières, grève, agression, attentat

Risques liés aux agressions physiques ou verbales sur le lieu de et/ou de violences portant atteinte à la sécurité des agents.

Risques liés à une perte d'équilibre et la réception de l'agent se fait sur un niveau inférieur ou au sol.

Risques engendrés par une réaction de combustion qui se développe dans le temps et dans l'espace.

Risques liés aux interférences d'activités sur un même site entre une entreprise extérieure mandatée pour réaliser des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice

Risques entraînant une perte de fonction d'un système musculo-squelettique au niveau ou autour des articulations.

Risques liés au port manuel ou mécanique des charges.

Risques liés à l'exposition à une ambiance sonore de travail plus au moins élevée. L'ouïe est en danger à partir 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures et à 130 décibels quelle que soit la durée.

- Sur le nouveau site TODS, certains bureaux sont composés de 5 à 6 agents. les cloisons ne sont pas nécessairement anti-bruit. Les parois en verre reflètent les échanges verbaux également

Risques liés à la présence d'un agent dans un espace fermé, totalement ou partiellement dans lequel l'atmosphère peut être appauvrie en oxygène ou polluée.

Risque liés à un inconfort ou d'une perte de concentration pouvant être provoqué par des conditions liées à son environnement de travail.

Risques liés aux expositions à des agents biologiques (bactéries, champignons, virus...). La transmission peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion.

Risques liés à un éclairage naturel ou artificiel inadapté (rayons de soleil, lampes, écran d'ordinateur.)

- Le site de TODS est entièrement vitré de haut en bas sur l'ensemble des bureaux et comprend également des bureaux d'angle avec une double exposition au soleil. Le matin ou l'après-midi la lumière du soleil oblige à baisser les stores pour pouvoir voir son écran correctement et d'une façon générale ne pas être ébloui

Risques liés à la combinaison d'une onde électrique et magnétique qui se propagent à la vitesse de la lumière lors du passage d'un courant électrique dans un conducteur. Le spectre électromagnétique couvre des rayonnements non-ionisants et des rayonnements ionisants. Les agents sont invités à baisser leurs stores dès que le soleil rayonne sur les baies vitrées de leurs bureaux

Risques liés aux sources d'inconfort qui peuvent conduire à une baisse de vigilance ou un manque de précision des gestes (hypothermie, hyperthermie, courant d'air...).

Risques liés à une chute d'objets provenant de stockage en hauteur, ou d'effondrement de matériaux.

Risqués liés à la présence ou un contact étroit avec un organisme animal ou végétal susceptible de causer des effets négatifs sur la santé des agents

Risques liés à la consommation active ou passive de substances susceptibles de modifier le comportement, la vigilance et d'entraîner des dommages physiques, psychologiques et/ou sociaux.

Risques liés aux interférences entre les travaux pouvant être menés par les directions internes en présence des agents.

Risques d'atteinte à l'intégrité physique et/ou mentale.

### Intensité et temps de travail

- Quantité de travail
- Non-respect des périodes de déconnexion, ne plus prendre le temps de déjeuner ou réduire sa pause déjeuner à 10 min
- Réunion longue quand sur téléphone portable : concentration accrue, épuisant lorsque durée longue
- Problématique surcharge informationnelle : accroissement du nombre de mèls en période de confinement

### Pression temporelle au travail

- Accroissement des mèls à traiter
- Exigence du travail et surcharge cognitive- Mu
- Déséquilibre vie professionnelle/vie personnelle
- Mauvaise organisation du travail / organisation institutionnelle injonctions contradictoires Intensité et temps de travail
- Exigences émotionnelles
- Manque d'autonomie
- Rapports sociaux dégradés
- Conflits de valeurs
- Insécurité de la situation de travail
- Harcèlement moral ou sexuel, comportements inappropriés, agression verbale ou physique

### Risques psycho-sociaux (rps)

Intensité et complexité du travail

Horaires de travail difficile

Exigences émotionnelles

Faible autonomie au travail

Rapports sociaux au travail dégradés

Conflits de valeurs

Insécurité de l'emploi et du travail

Violences externes (agressions, conflits, tensions avec le public ou la clientèle) Violences internes (dont harcèlement moral et sexuel)

## Point d'étape relatif au déménagement de la DNIJM — **Information**



## Suivi de la mise en œuvre du PAPRI Pact 2024 - **Echange et débat**

### Présentation des accidents du travail et maladies professionnelles – **Information**

Du 05 avril 2024 au 23 août 2024, Il y a eu :

- 8 accidents de service, concernant 1 homme de catégorie B et 7 femmes, 4 titulaires (2 de catégorie A, 2 de catégories B) et 3 agents contractuels de catégorie A.
- 8 accidents de trajet, concernant 1 homme titulaire de catégorie A et 7 femmes (4 de catégorie A, 1 de catégorie B et 1 de catégorie C et 1 agent contractuel de catégorie C).

### Présentation des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent – **Information**

### Point d'étape à la suite du rapport RPS de l'IGAS – **Information**

### Présentation de la cartographie des ISST – **Information**

## BILAN 2023 – MISSION PERMANENTE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

### INTERVENTIONS & CARTOGRAPHIE

Domaines d'intervention	Nombre d'interventions – année 2023	Synthèse 2023	Champ santé-solidarités			Champ travail-emploi				Hors champ
		TOTAL	AC	ARS <sup>1</sup>	EPA	AC	DREETS <sup>2</sup>	DDETS	EPA	SG
Inspections contrôlées Art.5-2 décret 82	Rapports									
	Nombre de rapports transmis	11	0	4	3	0	2	0	0	2
	Lettres d'observations									
	Nombre de lettres d'observations émises par l'ISST	9	0	0	1	1	3	2	0	0
	Courriels d'observations									
	Nombre de courriels d'observation émis par l'ISST	33	0	11	6	1	3	8	3	1
	Propositions									
	Nombre de propositions inscrites dans l'ensemble les rapports et les lettres Propositions de mesures immédiates	231	0	106	21	11	54	16	9	12
Nombre de lettres de demande de mesures immédiates	4	1	1	0	0	0	1	0	1	
Nombre de réponses apportées	4	1	1	0	0	0	1	0	1	
Désaccord Sérieux et Persistant suite refus d'expertise Art. 66 décret 2020-1427	Nombre d'interventions de l'ISST	4	0	0	0	0	1	3	0	0
	Nombre de rapports	4	0	0	0	0	1	3	0	0
Désaccord Sérieux et Persistant Art.5-5 décret 82	Nombre d'interventions de l'ISST	1	0	0	0	1	0	0	0	0
	Nombre de rapports	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Danger Grave et Imminent Art.67 décret 2020-1427	Nombre d'interventions de l'ISST	9	0	0	0	2	6	1	0	0
	Nombre de rapports	2	0	0	0	0	1	1	0	0
Participation à des délégations de visite ou d'enquête Art.63 décret 2020-1427 Art.64 décret 2020-1427	Nombre de participations à des visites de services	9	1	3	2	0	1	2	0	0
	Nombre de participations à des délégations d'enquête	5	0	1	0	0	3	1	0	0

<sup>1</sup> Y compris St Pierre et Miquelon ATS

<sup>2</sup> y compris St Pierre et Miquelon DOSTEP



Administration centrale	Services territoriaux		EPA
	ARS	DREETS-DDETS <sup>1</sup>	
ISST : Frédéric GARCIA <sup>2</sup>			
SG	Grand Est	Corse	ANSM Saint-Denis (93)
DRH	Hauts-de-France	DREETS Grand Est	INJS Gradignan (33)
DGOS	Martinique	DREETS- DDETS 54, 57, 67	INJS Metz (57)
DREES	Nouvelle-Aquitaine	DREETS- DDETS 02 – 59 – 60 – 62 - 80	INTEFP Marcy l'Etoile (69)
DAEI	Saint-Pierre et Miquelon (ATS)	Île-de-France	ABM Saint-Denis (93)
DICOM		DREETS- UD 75, 92, 93, 94 – DDETS 77, 78, 91, 95	
		Saint-Pierre et Miquelon (DCSTEP)	
ISST : Stéphanie LAMIDON HERRIG <sup>3</sup>			
DDC (dont Grenelle)	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	INJS Chambéry (73)
DGCS	Bourgogne-Franche-Comté	DREETS- DDETS 21.71	ANSP St Maurice (94)
DGT	Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire	ONIAM Bagnolet (93)
DSS	Guadeloupe	Normandie	EPIDE Malakoff (94)
IGAS	Mayotte	DREETS -DDETS 14, 27, 50, 76-	FIVA Bagnolet (93)
		Occitanie	
		DREETS – DDETS 30, 31, 34, 66.	
ISST : Françoise LALLIER <sup>4</sup>			
DGS	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	INJA Paris (75)
DGEFP	Corse	DREETS – DDETS 01-26-38-42-63-69-74	INJS Paris (75)
DARES	Normandie	Bretagne	
	Occitanie	DREETS – DDETS 22-29-35-56	
	Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine	
	Guyane	DREETS – DDETS 17-33-64-86	
	La Réunion	Pays de la Loire	
		DREETS – DDETS 44-49-72-85	
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
		DREETS – DDETS 06-13-83-84	
ISST : Vincent TIRILLY <sup>5</sup>			
DFAS	Île-de-France		CNG Paris (75)
DAJ	Provence-Alpes-Côte d'Azur		ANACT Lyon (69)
DNUM			ENIM (17)

<sup>1</sup> Les ISST de l'IGAS n'interviennent pas dans les DDETS-PP qui relèvent de la mission ISST du ministère de l'Agriculture. L'adresse électronique à contacter est pierre.clavel@agriculture.gouv.fr

<sup>2</sup> frederic.garcia@igas.gouv.fr 06.69.35.10.93

<sup>3</sup> stephanie.herrig@igas.gouv.fr 06.22.48.39.71

<sup>4</sup> francoise.lallier@igas.gouv.fr 06.33.13.26.17

<sup>5</sup> vincent.tirilly@igas.gouv.fr 07.77.98.46.09

## Présentations relatives aux visites de services :

- Présentation des comptes rendus de visites sous réserve de finalisation - **Information**

Visite de la Sous-direction des ressources humaines du système de santé - Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) – du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> étage.

### OBSERVATIONS ET PRECONISATIONS GLOBALES LORS DE LA VISITE DE SERVICES

#### **Risque incendie (évacuation) :**

⇒ Certains plans d'évacuation affichés aux différents étages visités ne sont pas à jour, notamment au niveau des informations qu'ils doivent contenir (point de rassemblement, guides-files/serre-files). Ce même constat a pu être fait lors de visites de services différentes sur d'autres étages du site.

✓ De manière générale, procéder à la vérification de l'ensemble des plans d'évacuation du site Duquesne, et des mentions affichées sur ceux-ci. Préciser notamment le point de rassemblement (lieu précis et adresse), la liste à jour des guides-files/serre-files pour chaque étage, et la liste à jour des agents SST sur le site.

#### **Ambiances thermiques :**

⇒ La gestion de la climatisation via les variateurs de température est compliquée (bureaux 2608, 2618 et salle de réunion 2538). Il est probable que cela soit dû au déplacement des cloisons.

✓ Envisager avec la DFAS dans quelle mesure elle peut intervenir dans ses bureaux.



### **Accès PMR :**

- ⇒ Les portes d'accès aux toilettes PMR à proximité du bureau 3029 au 3<sup>ème</sup> étage, ainsi qu'au 2<sup>ème</sup> étage, ne sont pas équipées de poignée adaptée.
- ✓ De manière générale, vérifier que l'ensemble des poignées des portes d'accès aux toilettes PMR du site Duquesne sont adaptées, et en installer le cas échéant.

Auparavant, l'appel des secours s'effectuait par le biais de téléphones fixes.

Depuis la mi-mai 2024, ces moyens de communication ont été supprimés.

L'ensemble des agents ont été informés au préalable (courant avril 2024) de cette évolution et des nouveaux moyens d'appel des secours.

Cependant, lors de la présente visite, certains agents en poste ne semblaient pas connaître et/ou maîtriser cette nouvelle procédure.

Les moyens d'alerte sont disponibles sur Paco et les agents concernés sont à jour de leur formation incendie obligatoire, prodiguée par la DFAS.

Re-communiquer sur la procédure d'appel des secours auprès des équipes, pas écrit (diffusion aux équipes, affichage sur Paco) et également en présentiel lors d'une réunion des équipes concernées. Procéder à l'affichage de ces consignes dans l'ensemble des bureaux.

Une liste des guides-files/serre-files a été réalisée et est à jour. Cependant, elle n'est pas clairement communiquée.

Vérifier que lors de l'élaboration de cette liste, la problématique du télétravail (présentiel / distanciel) a été prise en compte.

Afficher à proximité des plans d'évacuation la liste à jour des guides-files/serre-files de l'étage et de leurs suppléants. La diffuser également sur Paco.

Vérifier que cette liste a bien été transmise au service en charge de la sécurité incendie du site (PC Sécurité notamment).

### **Ambiances sonores :**

- ⇒ Dans un bureau, la composition des cloisons ne permet pas une isolation phonique suffisante au regard des activités professionnelles, générant parfois des situations inconfortables de travail (concentration difficile, manque de confidentialité, etc.).
- ⇒ Dans le bureau reconverti en salle de réunion, la situation est similaire et génère parfois des difficultés de préservation de la confidentialité.
- ⇒ En outre, la DGOS ne dispose que d'une salle de réunion permettant de s'isoler.

Envisager avec la DFAS de mener une étude concernant les gênes occasionnées et le nombre d'agents concernés. Des solutions collectives pourraient alors être envisagées.

*Nuisances olfactives :*

⇒ Dans les bureaux situés non loin du restaurant administratif, les agents pâtissent de nuisances olfactives. L'information a été relayée à plusieurs reprises à la DFAS.

- Présentation du projet de protocole relatif aux visites de services dans le cadre des missions des membres de la formation spécialisée de l'administration centrale – **Echange et débat**

Approbation relative à l'ajout de visites des restaurants administratifs : TODS et DUQUESNE - **Consultation**

Point relatif au suivi des engagements pris en séance - **Information**

Questions diverses

*Je veux développer un syndicalisme différent !*

**BULLETIN D'ADHESION**

*Ne laissez plus les autres décider pour vous !*

<p>Nom.....Prénom..... Domicile..... Tel Bureau : ..... Résidence Administrative..... Grade..... <u>A renvoyer à :</u>  UNSA SYNAASS Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335 Ministère des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07  <a href="https://www.helloasso.com/associations/syndicat-uns-synaass/adhesions/cotisations-uns-synaass">https://www.helloasso.com/associations/syndicat-uns-synaass/adhesions/cotisations-uns-synaass</a></p>	 <p>Syndicat national autonome des affaires sanitaires et sociales</p> <p><i>66 % du montant de la cotisation est déductible de l'impôt</i></p>
---	--

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère de la Santé et de la prévention

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

TEL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : [syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

**Je propose  
donc j'agis !**

